

PRIX PHOTOFORUM 2019

INFORMATION ET RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

Informations au sujet du déroulement du jury et du Kick-Off-Day :

- Le Photoforum Pasquart invite chaleureusement tous photographes / artistes professionnels à soumettre leurs œuvres pour le Prix Photoforum 2019. Toutes les disciplines de la photographie – installation, photographie, vidéo, supports numériques – sont les bienvenues.
- Les œuvres sélectionnées seront présentées dans le cadre de l'exposition Prix Photoforum 2019 au Photoforum Pasquart de Bienne **du 8.12.2019 au 19.1.2020**.
- Le Prix Photoforum est **doté de CHF 5'000.-**. Ce prix d'encouragement récompense le meilleur travail soumis au jury.
- Le dossier d'inscription (cf. checklist) doit être envoyé en format PDF à bonjour@photoforumpasquart.ch, et le formulaire suivant rempli en ligne, jusqu'au **7 juillet 2019** :
<https://forms.gle/C6kB8ZTzgyAWVfw6>
- Les résultats de la première sélection du jury seront communiqués par courriel d'ici au **15 août 2019**. Les sélectionné-e-s pour le second tour sont prié-e-s d'envoyer un dossier papier (format A4, avec une enveloppe suffisamment pré-timbrée pour le retour) jusqu'au **30 août 2019**.
- Les photographes sélectionné-e-s pour l'exposition à l'issue du second tour seront informés au plus tard le **30 septembre 2019**.
- Un **Kick-Off-Day**, organisé par le Photoforum Pasquart, aura lieu le **samedi 26 octobre 2019** à Bienne. Veuillez réserver cette date.
- Toutes les décisions du jury seront communiquées par courrier électronique.
- La date de transport des œuvres sera communiquée ultérieurement.
- Le montage des œuvres est effectué par le personnel du Photoforum Pasquart. Dans le cas où l'installation d'une œuvre requiert des compétences spécifiques ou un temps de travail particulièrement élevé, le Photoforum se réserve le droit de solliciter le ou la photographe pour l'installation de l'œuvre.
- Les œuvres sont assurées par le Photoforum pour la durée de l'exposition. Le Photoforum décline néanmoins la responsabilité de dégâts sur des œuvres inhabituellement fragiles et/ou sensibles aux conditions climatiques. Les espaces du Photoforum sont partiellement éclairés par la lumière directe du jour, et présentent des variations hygrométriques.

Généralités :

- a) Sont admises à participer au concours du Prix Photoforum 2019 les personnes qui se sont acquittées de leur frais d'inscription. Les membres du Photoforum Pasquart sont exemptés des frais à condition que leur cotisation soit valable pour décembre 2019.
- b) Le montant **d'inscription s'élève à CHF 60.- ou CHF 30.- pour les candidat-e-s en formation** (attestation nécessaire). Ce montant est à verser au plus tard au moment de l'envoi du dossier d'inscription :

IBAN CH48 0900 0000 2500 1843 1, Konto-Nr: 25-1843-1, BIC/SWIFT: POFICHBE,
Photoforum Pasquart, Seevorstadt 71, CH-2502 Biel, mention Prix Photoforum 2019

- c) Chaque participant-e peut présenter un seul projet sur le thème de son choix. Les œuvres proposées doivent avoir été réalisées au cours des deux dernières années.
- d) Jusqu'à 45 photographes seront sélectionné-e-s pour le deuxième tour du jury. Ils et elles sont prié-e-s d'envoyer un dossier papier à l'adresse ci-après d'ici au **30 août 2019** (cachet de la poste faisant foi, courrier A) :

Photoforum Pasquart
Prix Photoforum
71 faubourg du Lac
CH - 2502 Bienne

- e) Les œuvres primées seront présentées dans le cadre de l'exposition Prix Photoforum 2019 au Photoforum Pasquart de Bienne du **8.12.2019 au 19.1.2020.** En cas de vente, le Photoforum Pasquart prélève une commission de **30% sur le prix de vente de l'œuvre.**
- f) Le **Prix Photoforum est doté de CHF 5'000.-.** Ce prix d'encouragement récompense le meilleur travail de l'exposition. Le prix sera remis à l'occasion du vernissage public de l'exposition.
- g) En proposant leur travail, les photographes sélectionné-e-s acceptent que le Photoforum Pasquart puisse utiliser leurs photographies en vue de promouvoir la manifestation Prix Photoforum (presse, site internet, annonces, imprimés).
- h) Chaque participant-e garantit aux organisateurs qu'il est l'auteur-e des photographies proposées. Il devra s'assurer par lui-même et garantir aux organisateurs que ses œuvres ne portent pas directement ou indirectement atteinte aux droits des tiers et qu'il a obtenu de ces derniers les autorisations nécessaires à toutes fins de reproduction ou d'exposition.
- i) Les décisions du jury (comité de l'association Photoforum + deux expert-e-s externes) sont sans appel. Les résultats du concours ne donneront lieu à aucune correspondance.
- j) Les exposant-e-s sélectionné-e-s prennent en charge la production des œuvres pour l'exposition ainsi que leur transport.
- k) La participation à Prix Photoforum 2019 implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.